

# Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°4 - Août 2012



Version imprimable (PDF)

## La pauvreté : des visages et des situations multiples

Lorsqu'on pense aux personnes en situation de pauvreté, ce sont les familles monoparentales, les personnes sans emploi ou encore les prestataires de l'assistance sociale qui nous viennent souvent à l'esprit. Il est vrai que ces personnes sont touchées de près par ce problème. Toutefois, la pauvreté présente de nombreux autres visages et, parfois, de nouveaux viennent même s'ajouter. Quels visages revêt la pauvreté au Québec en 2012? Quels sont les groupes les plus atteints? Ce sont les questions que le Comité consultatif veut aborder dans ce bulletin électronique.

### Quelques visages de la pauvreté

On peut affirmer que peu de gens sont à l'abri de la pauvreté. Il suffit parfois d'une perte d'emploi, d'une faillite ou de la rupture du couple pour que tout bascule. Par ailleurs, certaines nouvelles politiques adoptées par les différents ordres de gouvernement ne tiennent pas compte des personnes qui sont en situation de pauvreté et risquent même d'avoir des incidences sur des personnes qui ne le sont pas. On peut citer, par exemple, les modifications annoncées aux règles des régimes publics de retraite et au Programme de la sécurité de la vieillesse, qui viendront assombrir l'avenir de plusieurs personnes, ainsi que les changements prévus à l'assurance emploi, ou encore la contribution santé mise en place par le gouvernement québécois.

Certaines personnes sont davantage frappées par la pauvreté et voient cette situation perdurer, alors que d'autres ont plus de portes de sortie ou constatent une amélioration de leur état. En fait, pour plusieurs, la pauvreté peut être temporaire ou sporadique alors que pour d'autres, il s'agit d'une situation chronique. Elle peut notamment être liée à des problèmes de santé physique ou mentale, au vieillissement ou à l'immigration. Elle peut être causée, notamment, par le déplacement d'emplois vers l'étranger, la dévalorisation des qualifications professionnelles, les faibles salaires, ou par divers obstacles nuisant à l'insertion socioprofessionnelle. On le constate : bien que les prestataires de l'assistance sociale demeurent l'image même de la précarité, la pauvreté n'est pas l'apanage de ce seul groupe.

Parmi les gens les plus touchés par la pauvreté, les personnes vivant seules, les couples sans enfant, et les travailleuses et travailleurs pauvres sont dans des situations particulièrement préoccupantes. Il faut également mentionner la réalité des membres des communautés culturelles et celle des peuples autochtones. Dans toutes ces catégories de personnes, les femmes sont généralement surreprésentées.

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)

Comité consultatif  
de lutte contre  
la pauvreté  
et l'exclusion sociale

Québec

# Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°4 - Août 2012

 Version imprimable (PDF)

## La pauvreté : des visages et des situations multiples

### Des progrès réalisés et des défis à relever

Globalement, la pauvreté a diminué au Québec au cours des dernières années, en bonne partie grâce à la mise en place de mesures fiscales avantageuses et à l'adoption de politiques sociales, entre autres, celles touchant le logement<sup>1</sup> et les services de garde. Toutefois, il faut reconnaître que ces mesures n'ont pas fait une grande différence pour les personnes seules et les couples sans enfant.

On remarque, depuis quelques années, un accroissement des écarts entre les ménages à double revenu et les ménages à revenu unique. Les personnes seules, notamment celles entre 45 et 59 ans, sont particulièrement touchées par la pauvreté persistante.

1. Il convient de souligner que les efforts consentis pour le logement social ne sont pas suffisants et qu'il faudra maintenir les programmes sociaux pour répondre aux besoins.

En 2010, le taux de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour les personnes seules était de 25,4 % alors qu'il était de 6,1 % pour les membres des familles de deux personnes ou plus. Pour leur part, les couples sans enfant prestataires d'aide sociale sans contraintes à l'emploi disposaient, en 2011, d'un revenu disponible atteignant seulement 55,6 % de la MPC établie pour la région de Montréal<sup>2</sup>.

On remarque également au Québec un fort taux de pauvreté chez les travailleuses et les travailleurs. En 2009, parmi les 607 000 personnes de 16 ans ou plus sous le seuil de faible revenu selon la MPC, 189 000, dont 77 000 femmes, avaient déclaré des revenus de travail. Force est de constater que, malgré un revenu de travail, ces personnes demeurent dans une situation précaire.

2. CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2011), *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : vers l'horizon 2013. État de situation 2011*, p. 40.

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)


[Page 4](#)

Comité consultatif  
de lutte contre  
la pauvreté  
et l'exclusion sociale

Québec 

# Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°4 - Août 2012

 Version imprimable (PDF)

## La pauvreté : des visages et des situations multiples

### Des pistes de solution

Le Comité consultatif est convaincu que l'emploi, voie privilégiée pour sortir de la pauvreté, doit réellement permettre d'atteindre cet objectif. Ses prochains avis porteront notamment sur cette question. La hausse des taux de pauvreté chez les personnes qui ont un emploi indique que la qualité de l'emploi est un enjeu majeur pour un nombre croissant de travailleuses et de travailleurs. Le Comité, comme plusieurs autres intervenants, est d'avis qu'il faut mener des réformes qui s'attaquent aux inégalités du marché du travail. Ainsi, parmi les solutions envisagées, il faudra améliorer la formation professionnelle des personnes moins qualifiées, réviser la fiscalité afin de rendre le travail plus payant et plus attrayant et se préoccuper davantage des conditions de travail atypiques qui maintiennent des travailleurs et travailleuses dans la pauvreté et en marge de la société.

L'exemple des familles québécoises démontre qu'il est possible d'améliorer le revenu des plus pauvres. En effet, grâce aux différentes mesures adoptées, les familles avec enfant prestataires de l'aide sociale disposent présentement d'un peu plus du soutien minimal recommandé dans une première étape par le Comité consultatif<sup>3</sup> qui est de 80 % de la MPC<sup>4</sup>.

3. COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2009), Améliorer le revenu des personnes et des familles. Le choix d'un avenir meilleur, 47 pages.

4. Précisons que ce pourcentage ne couvre pas l'ensemble des besoins nécessaires permettant d'acquérir une certaine aisance financière ou de s'intégrer à la société. De plus, le Comité estime que 100 % de la MPC ne constitue pas un seuil permettant de sortir de la pauvreté. Les efforts d'amélioration du revenu des personnes et des familles devront donc se poursuivre au cours des prochaines années.

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)

Comité consultatif  
de lutte contre  
la pauvreté  
et l'exclusion sociale

Québec 

# Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Bulletin n°4 - Août 2012



Version imprimable (PDF)

## La pauvreté : des visages et des situations multiples

Il importe que ce palier soit également atteint pour les groupes de prestataires composés des personnes seules, notamment celles âgées de 45 à 64 ans<sup>5</sup>, et des couples sans enfant. Le Comité a également recommandé qu'une personne dont les revenus de travail équivalent en moyenne à 16 heures par semaine au salaire minimum dispose d'un revenu au moins égal à 100 % de la MPC. Pour atteindre ces objectifs, le Comité consultatif a recommandé de mettre en place un régime intégré de soutien du revenu basé sur des crédits d'impôt remboursables. Cette façon de faire serait plus susceptible de favoriser l'inclusion et la solidarité, car elle permettrait une meilleure intégration du soutien du revenu aux outils de distribution de la richesse collective.

Par ailleurs, la reconnaissance de la contribution citoyenne constitue, aux yeux du Comité consultatif, un moyen de reconnaître l'apport des personnes qui sont exclues du marché du travail. De fait, l'aide à un proche et l'engagement bénévole doivent être encouragés, reconnus et soutenus. Même si certaines personnes ne peuvent occuper un emploi à temps plein ou à temps partiel, elles doivent disposer d'un revenu suffisant pour participer pleinement à la vie en société.

5. Elles comptent pour 17 % de la population, mais représentent 50 % des personnes à faibles revenus. Elles sont également le groupe le plus à risque de pauvreté persistante.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale affirme à plusieurs reprises le principe de participation citoyenne, en particulier celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le Comité a établi comme priorité le soutien à la prise en charge locale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le but de concrétiser plusieurs principes présents dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et dans la Loi sur le développement durable qui encouragent la participation citoyenne.

La réalité de la pauvreté est complexe et variée. Derrière ces visages et ces situations multiples se trouvent des humains aux prises avec des situations de vie difficiles qui nous convient à bâtir un Québec plus solidaire et inclusif.

***Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...***

[Page 1](#)

[Page 2](#)

[Page 3](#)

[Page 4](#)

Comité consultatif  
de lutte contre  
la pauvreté  
et l'exclusion sociale

Québec